

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir



LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



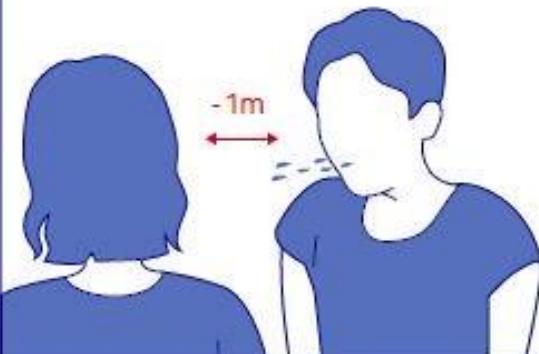
Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



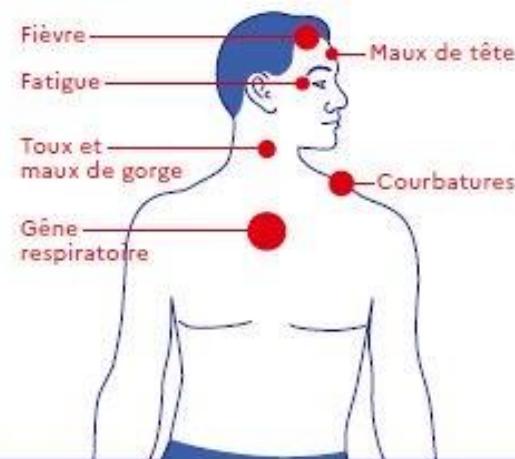
Saluez sans se serrer la main,
évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

- Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

- Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

- Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale

I. Préambule

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, liée à la production et aux services de véhicules transportant des denrées alimentaires et pharmaceutiques, la direction a opté pour la continuité de l'activité.

Compte tenu de la situation sanitaire la direction met en place un protocole de sécurité qui a été communiqué à notre service de santé au travail qui reprend les spécificités de nos activités tout en préservant la santé et la sécurité de chacun d'entre nous.

Monsieur Sébastien Thuiller référent Santé & Sécurité dans le groupe a établi ce document en collaboration avec la direction générale, le service RH et les responsables de site, en prenant en compte les informations que nous ont communiqué le ministère de la santé.

Sa mission est de communiquer, sensibiliser, et faire respecter dès ce jour et les prochaines semaines l'ensemble des consignes dans ce présent document aux collaborateurs du groupe Frappa en activité.

II. Objet du Protocole de Sécurité

Ce protocole réglementaire a pour objet de limiter et contenir la propagation du virus COVID 19 sur le lieu de travail.

La poursuite des activités de production ne peut avoir lieu qu'en présence de conditions garantissant des niveaux de protection adéquats aux travailleurs.

Des solutions organisationnelles extraordinaires sont prises dans ce présent document, afin de limiter la propagation du virus.

III. Obligations de chacun

- ⌚ Les accolades et/ou la poignée de main n'est plus autorisé au sein de l'établissement
- ⌚ Chaque collaborateur a pour obligation de rester à la maison en présence de fièvre (plus de 37,5 °) ou d'autres symptômes grippaux et d'appeler son médecin de famille ou le 15
- ⌚ Chaque collaborateur même après son entrée dans l'entreprise a pour obligation de signaler sa situation à son responsable direct et le service RH en cas de symptômes grippaux.
- ⌚ Chaque collaborateur s'engage à respecter toutes les dispositions mises en place par l'employeur lors de l'accès à l'entreprise à savoir :
 - Port des EPI misent à sa disposition.
 - Lavage des mains dès son entrée dans l'entreprise est aussi souvent que possible.
 - Respect les distances de sécurité de 1 mètre.
 - Désinfection de l'outillage et équipements communs.
 - Désinfection de son téléphone portable.

IV. Organisation du Travail

A. Nouveaux Horaires

Afin de respecter les 1 mètre de sécurité tout au long de notre journée de travail et de fluidifier nos arrivées et nos départs dans l'entreprise les nouveaux horaires sont applicables :

- ⌚ Matin : 5h-13h18 avec pause de 9h à 9h30
- ⌚ Après-midi : 13h45-22h03 avec pause de 19h à 19h30
- ⌚ Journée 1 : 7h30-15h48 avec pause de 11h45 à 12h15
- ⌚ Journée 2 : 8h-16h18 avec pause de 12h30 à 13h00

Les pointeuses sonneront pour indiquer les 16 horaires : d'entrée, de sortie et de début et fin de pause.

Chaque collaborateur conserve sa carte de pointage avec soi.

Les pauses cigarettes seront dépointées mais sans possibilité de les récupérer.

B. Entrée et sortie dans l'entreprise des employés : Vestiaires

Lors de l'entrée dans les locaux de l'entreprise le personnel devra être équipé de masque.

Le personnel doit obligatoirement :

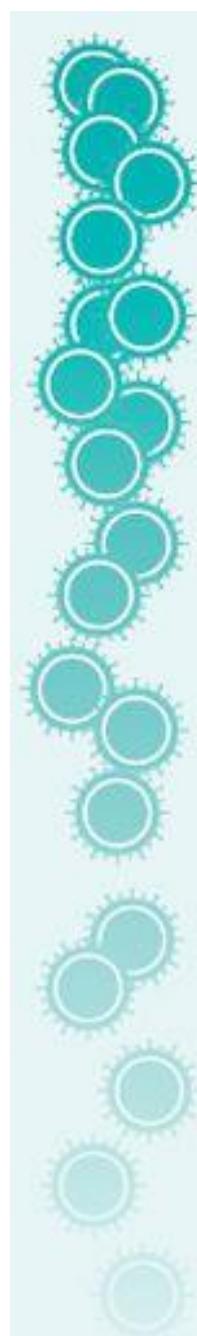
- ⌚ Respecter l'accès par les portes d'accès aux vestiaires, les portes principales
- ⌚ Venir en tenue civile et se changer dans les vestiaires (Les vêtements de travail sont revêtus sur les lieux de travail et stockés dans les vestiaires respectifs).
- ⌚ Se rendre dans son vestiaire de manière échelonnée : nombre limité indiqué à l'entrée de chaque vestiaire.
- ⌚ Utiliser le double compartiment de son casier et/ou un sac pour le conditionnement de son vêtement de travail
- ⌚ Eviter de porter montre, bijoux, bracelet, bagues : seule alliance est tolérée.
- ⌚ Se nettoyer les mains suivant le protocole avant la prise de poste (Une solution de gel hydro alcoolique est mise à disposition à chaque entrée ou à défaut un point d'eau avec du savon + Solution individuelle à base de Javel sous forme de pulvérisateur)
- ⌚ Porter des gants en latex ou nitrile, seul le ferrage portera ses gants de manutention et/ou en cuir.
- ⌚ Se nettoyer les mains à chaque retrait de gants.

C. Prise de température

Avant d'entrer sur le lieu de travail et/ou tout le long de la journée de travail, le personnel peut être soumis à des contrôles de température corporelle à l'aide d'un thermomètre sans contact. Si cette température est supérieure à 37,5 °, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé. Les personnes dans cet état - conformément aux indications données dans ce protocole - seront temporairement isolées et munies de masque ; le médecin traitant et/ou le 15 sera alors contacté par le salarié présentant les symptômes.

V. Lavage des Mains

Avant chaque début et fin de poste vous devrez vous nettoyer les mains consciencieusement selon le protocole ci-dessus.



- 

Mouillez-vous les mains avec de l'eau
- 

Versez du savon dans le creux de votre main
- 

Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets
- 

Entrelaçez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts
- 

Nettoyez également les ongles
- 

Rincez-vous les mains sous l'eau
- 

Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique
- 

Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle

VI. EPI & effets personnels

Le port du masque et/ou de la visière faciale est obligatoire au sein de nos établissements.

Les EPI devront être rangés tous les soirs avant le départ de l'usine dans votre vestiaire.

Ne pas échanger de dispositifs de protection et/ou matériel petit outillage : gants, lunettes, stylos, téléphone...

L'outillage commun devra être utilisé avec des gants nitriles ou latex. Lors de la fin de son utilisation, l'utilisateur doit désinfecter son outillage suivant la procédure de désinfection.

VII. Activités Production.

A. Circulation dans l'entreprise.

Les déplacements au sein du site de l'entreprise doivent être limités au minimum nécessaire et conformément aux instructions de l'entreprise.

Lors des activités de production, il est recommandé de limiter les mouvements à l'intérieur des sites et l'accès aux espaces communs.

Les points de rassemblement dans la mesure du possible sont interdits.

Les communications inter services et inter ateliers se feront par les responsables d'équipes et/ou à défaut une personne désignée par le responsable.

B. Manutention dans l'entreprise.

L'utilisation des chariots, nacelles, ponts roulants sont restreints à des personnes nommément désignées par le responsable de secteur. Ceux-ci ont l'obligation à chaque fin de poste et/ou à chaque fin d'utilisation de désinfecter leur moyen de manutention suivant la procédure de désinfection.

Une traçabilité de ces opérations de désinfection est conservée.

Les autorisations de conduite sont validées par le responsable Site/Usine et le référent sécurité.

Les chariots et nacelles ne quittent pas le secteur auquel ils sont rattachés.

C. Travail sur poste.

Le travail sur poste se fait de manière à respecter les distances de sécurité d'au moins 1 mètre.

Pour les activités se faisant dans des « travées » (Montage/Finition/ATLF) il est autorisé trois personnes par travées à conditions que celle-ci respectent les points suivants :

- 👉 Une personne à l'avant du véhicule (1^{er} tiers).
- 👉 Une personne à l'arrière du véhicule (3^{ème} tiers).
- 👉 Une personne à l'intérieur du véhicule.
- 👉 Des opérations spécifiques ponctuelles pourront avoir lieu en binôme après l'aval du responsable de secteur.
- 👉 Croisement interdit dans les allées de circulation : on quitte son poste par l'avant et par l'arrière.

D. Fin de poste.

A chaque fin de poste, chaque collaborateur nettoie son matériel individuel à l'aide de son pulvérisateur, range et nettoie son poste de travail.

E. Vidage des Bennes de Collecte.

Le vidage des bennes est sous la responsabilité du responsable de secteur, celle-ci sont vidées régulièrement afin d'éviter les débordements.

VIII. Accès aux visiteurs/livreurs

L'accès aux visiteurs est réduit autant que possible ; si l'entrée de visiteurs externes est nécessaire (entreprise de nettoyage, maintenance ...), ils doivent respecter toutes les règles de l'entreprise présent dans ce protocole.

Tous les rendez-vous commerciaux, achats... sont reportés.

Les conducteurs des moyens de transport doivent dans la mesure du possible rester à bord de leur véhicule: l'accès aux bureaux et aux ateliers, aux sanitaires n'est pas autorisé pour quelque raison que ce soit.

Pour la préparation nécessaire des activités de chargement et de déchargement, le transporteur doit respecter la stricte distance d'un mètre et être muni d'un masque et/ou visière, si absence d'un tel dispositif le chauffeur doit remonter dans son camion avant de débiter les opérations de déchargement.

L'ensemble des magasiniers doivent se munir d'un masque, de gants et des lunettes ou visière faciale lorsqu'ils sont en contact avec l'extérieur.

N'utilisez pas de stylo ou autre outil provenant de l'extérieur, ayez votre propre matériel.

IX. Réfectoires-Vestiaires

L'accès aux espaces communs, y compris les réfectoires, les zones fumeurs et les vestiaires se font de manière échelonnée, la réduction du temps de stationnement dans ces espaces et le maintien de la distance de 1 mètre de sécurité parmi les personnes qui les occupent est une priorité.

Chaque pause déjeuner se soldera par un nettoyage de la table et des chaises, appareils électroménagers avec une solution désinfectante mise à disposition par chaque personne ayant déjeuné sur site.

Privilégier des couverts plastiques, aucune vaisselle ne sera tolérée sur le site.

Ne pas laisser des denrées alimentaires à l'air libre, en dehors de son emballage.

Le nombre de personnel autorisé à stationner dans les réfectoires et les vestiaires est indiqué au niveau de chaque entrée du local.

X. Réunions-Formations

Toutes les formations planifiées sont reportées à une date ultérieure.

Les réunions devront être effectuées en respectant la distance de 1 mètre et l'ensemble des participants devront être équipés de masques, un lavage des mains suivant le protocole avant et après la réunion est obligatoire.

XI. Réception de la marchandise.

Toutes les marchandises seront réceptionnées avec des gants en nitrile ou latex et celles-ci sera mise en quarantaine :

- ☒ 24 heures pour les emballages cartons,
- ☒ 72 heures pour les plastiques, aciers, inox

Pour ce faire le magasinier indiquera sur le colis la date de fin de quarantaine.

Lors d'impératif concernant une pièce réceptionnée, dans le cas où la mise en quarantaine ne peut être respectée, la désinfection de la pièce se fait suivant la procédure de désinfection sous l'autorité du responsable de secteur et après avoir informé le Responsable de Site / Usine & Référent Sécurité.

XII. Activités de Désinfection/ Nettoyage

A. Activités de nettoyage



LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS :

Poignée de porte
Sol
Lunette WC
Bouton chasse-eau
Robinet
Distributeur savon
Distributeur d'essuie-mains
Distributeur papier hygiénique
Interrupteur
Miroir
Ampoule (néon)
Poubelle
Brosse de toilette

Les opérations de désinfection des lieux communs sur le lieu de travail sont sous la responsabilité du responsable de secteur. Des produits désinfectants sont mis à disposition.

Un nettoyage au minimum une fois par jour est effectué par notre femme de ménage. Une fiche d'émargement est signée par la personne qui réalise ce nettoyage.

Le nettoyage régulier de notre zone de travail et de nos équipements est sous la responsabilité de chacun via un roulement.

B. Activités de désinfection.

Des opérations de désinfection sont effectués quotidiennement pour :

- Les moyens de manutention (Chariot/Nacelle/Pont) suivant les instructions de désinfection.
- Les vestiaires et réfectoires suivant les instructions de désinfection

Des opérations de désinfection sont effectués hebdomadairement pour :

- Les machines-outils
- Le gros outillage

XIII. Détection d'un cas COVID 19 dans nos ateliers.

Voir procédure de gestion d'un cas de CORONAVIRUS suspecté ou avéré.

Davézieux, le 27 mars 2020

Direction
Julien TORRE FRAPPA

Responsable de site ATL
Amaury D'AMBROSIO

Responsable de site FRAPPA
David CHAUSSEGROS

Service RH
Laure BENASSY

Référent santé et sécurité
Sébastien THUILLER

COVID-19

CORONAVIRUS, QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :



Toux



Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos.
Si vous ressentez ces premiers signes :



Restez chez vous
et limitez
les contacts
avec d'autres
personnes



N'allez pas directement
chez votre médecin,appelez-le
avant ou contactez le numéro
de la permanence de soins
de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)